

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 05320 Numéro SIREN : 493 054 076 Nom ou dénomination : FINANCIERE DE LA CLAREE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016297

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/016297**
n° de gestion : **2006B05320**
n° SIREN : **493 054 076 RCS Lyon**

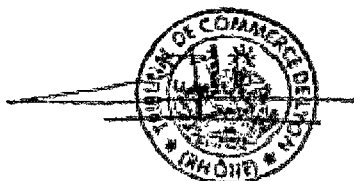
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FINANCIERE DE LA CLAREE - Société à responsabilité limitée
7 BIS rue Des Aulnes 69410 Champagne-au-mont-d'or -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5477049

SARL FINANCIERE DE LA CLAREE
7 Bis rue Des Aulnes
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final downward stroke.

Le Palais d'Hiver - 149, boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - France
T+33(0)4 72 69 38 88 - contact@orfis.fr - www.orfis.fr

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 942 300€ - siret : 957 509 045 000 36 RCS Lyon - TVA CEE FR 90 957 509 045
Orfis est un membre indépendant de Walter France, membre indépendant de Allinial Global International

GROUPE ADVOLIS ORFIS

Allinial
GLOBAL



Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE DE LA CLAREE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		7 Bis rue Des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 3 0 5 4 0 7 6 0 0 0 2 8		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	189	AG	189	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 590	AU	845	744
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 220 270	CV	303 700	2 916 570
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	3 222 050	BK	304 735	2 917 314
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	659 161	CA	123 000	536 161
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	1 767 336	CE	636 053	1 131 282
Disponibilités		CF	645 475	CG		645 475	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	840	CI		840	
	TOTAL (III)	CJ	3 072 812	CK	759 053	2 313 759	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 294 863	1A	1 063 789	5 231 074	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété :*				(3) Part à plus d'un an		CR	
Immobiliations :				Stocks :			
				Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE DE LA CLAREE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 989 000)			DA	1 989 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	45 542
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	656 492
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	353 412
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	5 773
	TOTAL (I)			DL	3 050 220
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 211
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 134 990
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 022
	Dettes fiscales et sociales			DY	39 630
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	2 180 854	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 231 074	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 180 854
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 211	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE DE LA CLAREE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	29 505	FH		FI	29 505	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	29 505	FK		FL	29 505	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	200	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	29 705
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	25 448	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 867	
	Salaires et traitements*					FY	50 518	
	Charges sociales (10)					FZ	21 091	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	539
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	104 464
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(74 758)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	452 046	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	138 302	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	826 829	
	Différences positives de change					GN	164	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	68 390	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 485 734	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	652 012	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	85 739	
	Différences négatives de change					GS	37	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	281 359	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 019 147	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	466 586	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	391 828	

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE DE LA CLAREE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	659		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	659		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(659)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	37 757		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 515 440		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 162 028		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	353 412		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	200	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	20 305	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 16 409					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6 3 896	obligatoires	A9 16 409	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7 3 896	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraités	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires				659			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe

A small, handwritten mark or signature, possibly a stylized letter or a signature, located at the bottom right of the page.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FINANCIERE DE LA CLAREE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 5 231 074 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 353 412 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



FINANCIERE DE LA CLAREE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 989 000 euros
Siège social : 7 Bis rue des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
493054076 RCS LYON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 10 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.
En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 353 412€ de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale.....17 671€
- Le solde au compte "autres réserves" 335 741€
qui s'élèverait ainsi à 992 233€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des rémunérations versées aux cogérants sur l'exercice 2018 et décide de fixer la rémunération nette de la gérance à vingt quatre mille euros par cogérant pour l'année 2019, et de prendre à sa charge l'ensemble des cotisations fiscales et sociales afférentes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



FINANCIERE DE LA CLAREE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 989 000 euros
Siège social : 7 Bis rue des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
493054076 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2020

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 353 412€ de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale.....17 671€
- Le solde au compte "autres réserves" 335 741€
qui s'élèverait ainsi à 992 233€.

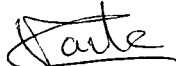
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

Madame Valérie CARLE



Monsieur Olivier CARLE

